

DECLARATION DE Gérard MONATE

A l'époque des faits, François ROUVE était secrétaire général du S.G.P (syndicat général de la police) et j'étais l'un de ses adjoints.

J'ai donc suivi et participé à toutes les démarches effectuées auprès du Préfet de police Maurice PAPON.

Des démarches basées sur les informations reçues de nos délégués qui étaient sur le terrain, donc témoins de la violence qui s'amplifiait entre les policiers et les français musulmans. La fréquence de ces affrontements conduisait rapidement vers le racisme.

Il faut dire aussi , que combattre dans le cadre du droit commun des gens menant une guerre de libération , créait une situation insoutenable.

Les policiers ont acquis le sentiment d'être abandonnés par la justice et le pouvoir politique. L'idée de régler ses comptes soi-même s'inscrivit dans les esprits et allait conduire à des dérives dramatiques, d'autant que la hiérarchie grande et moins grande ne faisait rien pour calmer ce climat , bien au contraire.

Dès lors, tout Algériens devenait un ennemi potentiel et devait subir la rigueur de la police .

On vit alors s'installer et s'amplifier :

- Le racket : tout argent trouvé sur un algérien était « confisqué ».
- Le matraquage dans toutes les interpellations.
- Les « comités d'accueil » : lors des rafles les algériens interpellés devaient rentrer dans les locaux de police entre deux haies d' agents qui les matraquaient.
- Les « bidules » ces longs bâtons de bois mis à tremper pour les rendre plus solide avant chaque affrontement .
- Les brimades stupides : par exemple , le renversement des gamelles sur la chaussée des ouvriers algériens interpellés.



Tous ces faits étaient communiqués à Maurice PAPON lors de nos délégations, et nous souhaitions une intervention de sa part auprès de la hiérarchie et des services pour rappeler aux effectifs leur devoir.

Ce fut constamment le silence qui pour nous s'apparentait à de la complicité.

Le climat était devenu désastreux dans les formations.

Des tendances s'affrontaient : les partisans de la « ratonnade » et ceux qui s'y opposaient et qui tentaient de ramener le calme avec l'espoir d'une intervention de la haute hiérarchie, et notamment celle du Préfet de Police.

C'est dans ces moments dramatiques qu'intervient le discours de Maurice PAPON au cours des obsèques d'un de nos camarade tué en service en septembre « pour un coup reçu nous en rendrons dix ».

Nous étions atterrés, puisque persuadés que cela serait interprété « pour un tué nous en tuons dix ».

Malheureusement nous avons vu juste ! le déchaînement devint incontrôlable et nous savions que toutes manifestations auraient un résultat dramatique.

Hélas, c'est ce qui s'est produit pendant les affrontements du mois d'octobre 1961.

Il y a eu des tués et des blessés sur les lieux de la manifestation, mais aussi dans les secteurs à forte densité algérienne où des groupes de policiers pratiquaient des « ratonnades ». Ce fut ahurissant !

Le nombre officiel des morts est dérisoire par rapport à la réalité .

Les agents de l'I.M.L(institut médico-légal) tous membres de notre syndicat nous ont affirmé qu'il y avait plus d'une centaine de tués.

Un tract dit « de policiers républicains » avaient d'ailleurs provoqué la panique dans la haute administration par les témoignages fournis.

Certes, ce tract était rédigé en termes excessifs, mais les faits signalés correspondaient aux informations de nos délégués.

La rupture entre notre syndicat et le Préfet devint évidente . Son refus constant d'intervenir fut en grande partie responsable de l'amplitude des exactions.

Au lieu de répondre à nos préoccupations, Maurice PAPON a engagé une procédure disciplinaire pour obtenir la révocation de François ROUVE pour manquements aux droits de réserve.

Pourtant quelques années plus tard, ayant succédé à François ROUVE, nous avons obtenu du Conseil d'Etat l'annulation de cette révocation.

Cette Haute Assemblée a estimé dans ses déclarations et dans ses démarches, François ROUVE était resté dans les limites de ses droits.

Par conséquent, il avait été victime d'un abus de pouvoir caractérisé.

En réalité, Maurice PAPON aurait pu arrêter ces déferlements s'il avait donné des directives claires sur le respect des droits et de l'égalité.

Peut-on rappeler qu'au mois de mai 1968 Maurice GRIMAUD, Préfet de police avait eu le courage de faire une lettre personnelle à chaque policiers pour leur rappeler leur devoir.

Cette lettre a fait grincer des dents quelques excités, mais elle a ramené le calme dans toutes les formations.

Voilà le témoignage que je peux apporter sur cette triste période de notre histoire.

Gérard MONATE